



AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 427 – CRÉATION ZONE RC-11 ET AJOUT GÎTES TOURISTIQUES EN ZONE DE VILLÉGIATURE

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 427 – CRÉATION ZONE RC-11 ET AJOUT GÎTES TOURISTIQUES EN ZONE DE VILLÉGIATURE.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE suite à l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement # 682 modifiant le règlement de zonage # 427 – modifiant le règlement de zonage # 427 - création zone RC-11 et ajout gîtes touristiques en zone de villégiature » le 7 juin 2022, le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 12 juillet 2022 à compter de 19 h** dans la salle Desjardins, située au 20, rue Humphrey, à Témiscaming, Québec, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE l'objet du règlement est de modifier le règlement de zonage # 427 afin de créer une zone résidentielle de haute densité, soit la zone RC-11, sur la rue Anvik ainsi que de remettre, sous certaines conditions, les gîtes touristiques dans les zones de villégiature V-1, V-2 et V-6 ;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville située au 20, rue Humphrey, Témiscaming du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h et vendredi de 8 h à 12 h ;

QU'au cours de cette assemblée publique, un membre désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Témiscaming, 22 juin 2022

Patrick Tanguay Dumas
Greffier et directeur général